

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 23-031-XC

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**SOUTIEN DE LA DRAC
AUX DISPOSITIFS
D'EDUCATION
ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 par organisme et par opération, l'attribution de subventions ;

Vu le soutien apporté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC) dans le cadre des actions d'Education Artistiques et Culturelles (EAC) menées par les établissements d'enseignements artistiques,

Considérant le dispositif d'EAC mis en place au sein de l'Etablissement d'enseignement adapté (EREA) de Pamiers à travers le projet « Et si on chantait »,

DECIDE :

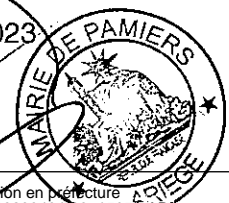
Article 1er : De valider le plan de financement entre la ville de Pamiers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), partenaire financeur sur la base du financement, au titre de l'exercice 2023 :

PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTIES		
Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)	7 000 TTC	77 %
Ville de Pamiers	2 072 TTC	23 %
TOTAL	9 072 TTC	100 %

Article 2 : La présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le quinze mars 2023
Pour extrait conforme au registre

PAMIERS, le 15 mars 2023
Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le
ou après notification le

- 5 AVR. 2023

Accusé de réception en Préfecture
009-210902200-20230404-23_15957-AR
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023